



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 98799

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'application du marquage « importé » aux jouets en bois. En effet, aujourd'hui, le marquage « importé » d'un jouet est laissé à l'appréciation des inspecteurs de la DGCCRF. Or, dans le département du Jura, reconnu pour son industrie du jouet en bois, ce marquage est imposé par la DGCCRF à la différence des autres départements de France. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir expliquer cette distorsion de concurrence, lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour y remédier et prendre en compte la possibilité de créer l'obligation d'appliquer le marquage « importé » à l'ensemble des jouets en bois distribués en France.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98799

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2011, page 835

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)